

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 760

Artikel: Sale boulot
Autor: Bonnard, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

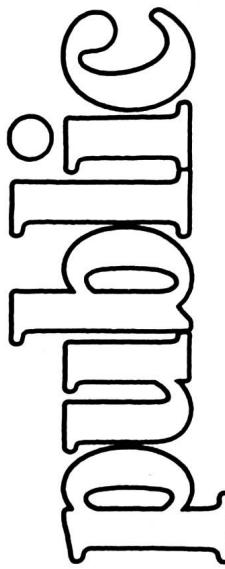
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 760 31 janvier 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

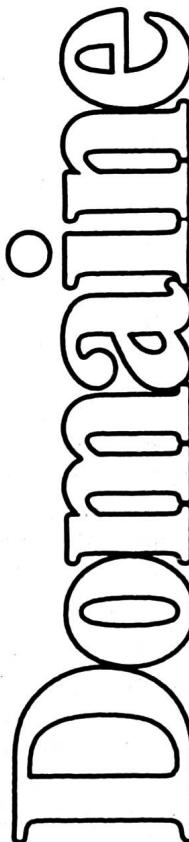
Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz



760

Sale boulot

Voyez, au verso, le triste travail de l'Association vaudoise des auditeurs et téléspectateurs (AVTA, affiliée à la Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs, FRTA), «service de presse» hebdomadaire, livraison datée du 25 janvier, présentation façon Groupements patronaux vaudois (une page A4 diffusée tous azimuts, couleur bleue, au lieu du jaune des GPV); il est là reproduit en format réduit — dommage de consacrer de la place dans DP à une telle prose — mais «in extenso»: il fallait ça pour que vous puissiez juger sur pièces.

Donc, un règlement de comptes, un de plus, avec la SSR. Objet: la présentation sur les ondes du dépôt des référendums contre le nouveau droit matrimonial et contre la garantie des risques à l'innovation. Dans sa précédente missive (55), l'AVTA liquidait le travail des journalistes de la radio en six lignes péremptoires: pas de place à l'antenne pour les référendaires au moment du dépôt des textes. Sous-entendu: encore un coup de ces gauchistes infiltrés, de ces écolos au petit pied, toujours la même antienne.

Branlebas de combat à la radio — c'est un des effets voulus de ce genre de piques — on réécoute les bandes enregistrées, on demande aux journalistes concernés de recenser leurs interventions et celles des personnes interviewées les jours précédents. Et Daniel Favre, chef de la rubrique nationale, de répondre très officiellement à l'AVTA que l'équilibre «politique» a bien été sauvegardé sur la durée de la semaine cruciale.

Jusque-là, rien de bien excitant, direz-vous: ce genre d'escarmouches est monnaie courante; c'est

le jeu de la prise de parole, eu égard à la position de la SSR; est-il imaginable de limiter le droit à la critique... etc., etc.

Entièrement d'accord avec vous: coudées franches à l'AVTA! Dans les limites de l'honnêteté intellectuelle. Car la prose de l'AVTA est tout à fait révélatrice d'une tactique d'intimidation, qui ne date pas d'hier, et où tous les coups sont permis pour tenter de confisquer l'information et discréditer la SSR (ici, la radio).

Voyez jusqu'où peuvent aller l'AVTA et sa «réditrice responsable», la très libérale France-Line Matile! Voilà une «association» qui se paie une tribune hebdomadaire, envoyée à tous les journaux (même à DP) et à un nombre respectable de notables, membres ou non — au total, un investissement pas négligeable en temps et en argent — et

SUITE ET FIN AU VERSO

SPÉCIAL

DP 761: encore une brochure!

La semaine prochaine, en lieu et place du numéro habituel de «Domaine Public», vous recevrez, sans autres frais de votre part, une brochure d'une trentaine de pages consacrée au nouveau droit matrimonial.

Il fallait bien un numéro spécial pour présenter, analyser et commenter une réforme, d'ores et déjà controversée, mais dont l'importance et la qualité doivent être mises en évidence. Avant la votation du 25 septembre prochain, cette petite somme permettra à celles et ceux qui le veulent bien d'éviter les pièges de la simplification hâtive et des slogans tous faits.

«Domaine Public» reprendra bien sûr son allure normale avec le numéro 762 qui paraîtra les 14/15 février.

Sale boulot

qui ne trouve qu'une réponse aux arguments d'une radio, réduite à la défensive plus souvent qu'à son tour face à des attaques sans nuances: «Nous portons une appréciation sur les émissions que nous entendons.» Alors, finalement, ces jugements définitifs sur la qualité du travail des journalistes de la SSR, ce n'étaient que des états d'âme passagers, de légers bilans partiels, une oreille qui traînait par là? Un peu faiblard, pour une «association vauvoise des téléspectateurs et auditeurs», Mme Matile!

Mais la légèreté ne s'arrête pas là. Tentant de justifier sa démarche, le «service de presse» de l'AVTA s'appuie sur la prétendue existence d'un «sentiment suffisamment répandu pour qu'il ne repose pas sur quelque fondement». Voilà le bouquet. Autrement dit: il n'y a pas de fumée sans feu. Inadmissible, et d'autant plus pénible que c'est l'AVTA elle-même et les milieux qu'elle représente, qui distillent cette fumée à longueur de communiqués tendancieux. Et c'est la même association, pcc Mme F.-L. Matile, qui prétend fixer les canons de la déontologie professionnelle à la SSR...

On en rirait finalement — dégustez les deux dernières lignes de conclusion — si ce *sale boulot* ne laissait, à l'usage, des traces dommageables pour l'ensemble des auditeurs et téléspectateurs. En fait, ce sont toutes les émissions portant la griffe de la SSR qui pâtissent de cette tactique de harcèlement, malgré la résistance des professionnels concernés. Car l'AVTA prépare le terrain, bien sûr, pour des interventions de poids (plus) lourds des cercles économiques et politiques, fondés (!) dès lors à se prévaloir d'un mécontentement ambiant pour s'impo-

ser devant les micros, placer leurs hommes (femmes, s'il y a lieu...), accaparer l'attention. Car cette radio (TV) ultra-compensée (en attendant mieux, c'est-à-dire une orientation délibérée) que l'AVTA appelle de ses vœux, ne peut que fatiguer par sa lourdeur, son manque de nerfs, sa timidité, alors qu'un climat de confiance suffisante (la critique, oui, mais honnête) lui permettrait de s'affirmer tout en respectant ses devoirs (concession).

Pas besoin d'aller chercher bien loin à qui profite cette désaffection à l'endroit d'une radio (TV) dont l'organisation et les structures, entre autres, auraient pu être le gage d'une certaine indépendance (personne n'est parfait): il y a des émetteurs plus malléables, avides de publicité, qui ne demandent que ça. Et la boucle est bouclée.

Décidément, oui: *sale boulot*, Mme Matile.

L. B.

SERVICE DE PRESSE AVTA, 24 JANVIER

Dans notre dernier Service de presse, nous regrettons que les informations d'un matin, concernant l'aboutissement de deux référendums fédéraux importants, n'aient été commentées par des tenants de la position gouvernementale. M. Daniel FAVRE, chef de la rubrique nationale (comprenez : "la rubrique fédérale"), nous demande d'informer nos lecteurs qu'à cinq reprises au moins les référendaires ont pu s'exprimer la même semaine sur les ondes de la radio romande. Dont acte avec remerciements. Nous portons une appréciation sur les émissions que nous entendons...

Mais nous profitons de cet échange de politesses pour proposer à M. Daniel FAVRE de faire observer certaines règles dans le choix des personnes interrogées sur des objets de ce genre. Nous avons eu trop souvent le sentiment d'être floués ces dernières années et notre réaction de la semaine dernière faisait apparaître une vieille irritation. Nous avons eu trop souvent le sentiment que certains milieux étaient privilégiés à la Sallaz : les antinucléaires, les antimilitaristes, les écologistes de diverses tendances, par exemple.

Nous l'écrivons comme nous le ressentons depuis longtemps. A ceux qui nous objecteront peut-être que nous livrons un procès d'intention, nous répondrons que ce sentiment est suffisamment répandu pour qu'il ne repose pas sur quelque fondement.

Pourtant, une certaine systématique ne devrait guère poser de problèmes : un référendum ou une initiative est déposé ? Place aux référendaires ou aux initiateurs. Un parlement vote une loi ou un arrêté important ? Place aux représentants des principales tendances, mais dans la même émission et pour un même temps d'antenne. Les résultats d'une consultation populaire sont-ils connus ? Même règle. Un événement grave se produit ici ou là ? Même règle.

Ce sont à la fois les contraintes de l'honnêteté intellectuelle et celles d'une radio monopolistique de droit public.